



Un televiseur en garantie non fait

Par **taskin**, le **22/02/2008** à **23:02**

vola chez achete une televiseur le 13 decembre 2006 et qui et tombais en pane 13/12/2007 et non repare le service sav ma di que le sircuit imprime etait fendu et qu'ils ne pouvaient le reparer or mon televiseur etant toujours sous garantie jusqu'au 27 octobre 2008 (or suivant article 5/garantie contractuelle en cas d'impossiblite de reparation reconnu par le vendeur et le constructeur il devait me le remplacer ou rembourser l'appareil)rnil dise que il ne peuve pas meus reparer ni rembourser l'appareil que d'je fair

Par **Lartiste**, le **22/02/2008** à **23:32**

Bonjour,rn pouvez-vous m'expliquer dans les termes exactes ce que dispose l'article 5 de la garantie je vous prie? Vous avez bien entendu un duplicata de ladite garantie, n'est-ce pas?rnA priori vous semblez dans vos droits, puisqu'il est a priori écrit dans la garantie qu'en cas d'impossibilité de réparer, [sic] s'engage à le remplacer ou à le réparer. Vous pourrez alors engager la responsabilité contractuel du magasin. Cependant je vous suggère avant toute réponse plus certaine de me faire part des réponses aux question ci-dessus.rnMerci